



Impots: refus credit impots au titre depenses photovoltaïque

Par **captour**, le **25/03/2011** à **15:16**

Bonjour,
Je suis informé ce jour, que, au titre de 2009, les impots me refusent mon credit d'impots au titre de dépenses réalisées au faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale.
La somme dépensées était 25500 euros. nous avons aussi bénéficié d'un prêt à taux zéro grace à une aide du conseil régional.
Reponse impots:
"en vertu articles 200 quater et 244 quater U du CGI et du bulletin officiel des impots n°4 A-13-09, si vous avez bénéficié d'un éco prêt à taux zéro pour financer même partiellement une dépense réalisée en 2009 dans votre habitation principale, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impots au titre de cette même dépense dès lors que le revenu fiscal de référence de votre foyer pour l'année 2007 excède 45000 euros".
Ils me demandent donc de rembourser le credit d'impots de 8000 euros plus 800 euros de majoration plus 184 euros d'intérêts de retard.
Je ne comprends pas cette interprétation car je n'ai jamais eu connaissance (ni mon vendeur) de restriction (quelle qu'elle soit) pour l'accord de ce crédit sur les énergies renouvelables. Si j'en avais eu connaissance, je n'aurais jamais fait cette dépense.
Pouvez vous m'aider à comprendre ce qui m'arrive voire de répondre avec arguments juridiques aux impots si leur demande est injustifiée?
Merci d'avance.

Par **edith1034**, le **25/03/2011** à **18:03**

il vous arrive que les vendeurs en France posent des panneaux solaires fabriqués en Chine et que le contribuable français n'a pas à financer l'industrie chinoise
par conséquent tout est bloqué depuis novembre 2010
VU LA SITUATION EXCEPTIONNELLE
demandez la réduction de la majoration des 800 euros
demandez la déduction des intérêts de

retard
payez le solde en une ou plusieurs fois
désolé pour cette opération
malheureuse
pour tout savoir sur les textes sur l'environnement
:
<http://www.fbls.net/environnement.htm>